

Le 02 mai 2023, convocation du Conseil Municipal, adressée individuellement, par écrit, à chaque membre élu, pour la réunion qui s'est tenue le 09 mai 2023 à vingt heures en mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MAREUIL LES MEAUX**

Séance du 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 02 mai 2023 s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Emilie SURAY – Maire

Présents :

Bruno ASCENSIO – Patrick BISSON – Christophe BOISSON – François CHARRITAT – Gilbert DEN BEKKER – Muriel DETABLE – Bernard LAURENT – Emilie LAMOUR – Christophe LOIR – Dominique LOUANDRE – Pascal MACHU – Dominique MERET – Rémi MORVAN – Robert NEROT - Jocelyne NIVOIX – Marie-Christine OPILLARD – Danielle RUBAL – Stella TARAVELLA – Valérie TARGOSZ – Jocelyne TOKPAN – Sandrine VATELER – Nadège VELLEINE

Ont donné pouvoir

Absent(e)

Jocelyne NIVOIX est nommée secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la séance du **30 mars 2023** :

Ce point est reporté à la demande de l'opposition qui invoque le fait que l'approbation du compte-rendu ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente séance.

**2023-05-029 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2023-02-005
POUR NON-RESPECT DE L'ARTICLE L.2122-22**

François CHARRITAT rappelle le sujet de la délibération et explique la demande de modification sur celle-ci. Il s'agissait d'intégrer à la délibération les articles autorisant à déléguer l'exercice des droits de préemption mentionnés aux alinéa 15 et 21 de la délibération 2023-02-005.

Il est donc proposé d'ajouter les mentions des articles L 211-2 à L 211-3 dans la délibération dont les autres termes restent inchangés

Le Conseil est invité à approuver la modification de cette délibération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Conseil Municipal-Séance du 09 mai 2023

Page 1/5

2023-05-030 : DESIGNATION DES REPRESENTANT POUR LE COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE LA DHUIS

Sont proposés,

Deux représentants titulaires :
Emilie SURAY et Danielle RUBAL
1 suppléant :
Jocelyne NIVOIX

Jocelyne NIVOIX pose la question de l'intérêt de nommer des représentants dans cette instance alors que l'affectation des collégiens de Mareuil-lès-Meaux s'effectue maintenant au collège de FROT.

Madame le Maire répond que du fait de l'antériorité de l'accueil de fratrie au sein du collège de la DHUYS, quelques enfants de Mareuil-lès-Meaux y sont encore scolarisés. Ce qui justifie la présence de représentants de la commune au sein de ce comité.

Le conseil est invité à approuver cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2023-05-031 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA MISSION LOCALE INSERTION JEUNES

Sont proposés,

1 représentant titulaire :
Christophe LOIR
1 représentant suppléant :
Valérie TARGOSZ

Le Conseil est invité à approuver cette délibération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2023-05-032 : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE Dammartin-en-Goële au SDESM

Les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion au SDESM de la commune de Dammartin-en-Goële et la modification du périmètre qui en découle. Chaque nouvelle adhésion au SDESM doit être approuvée par les communes déjà adhérentes.

Le conseil est invité à approuver cette délibération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2023-05-033 : CRÉMATORIUM DE L'ARCHE : RAPPORT D'ACTIVITÉ

François CHARRITAT résume le rapport d'activité du Crématorium de L'Arche. Les crémations sont en constante progression.

Le chiffre d'affaires a évolué de +20% par rapport à l'exercice précédent.

Il est intéressant de regarder comment peuvent évoluer ces valeurs économiques en fonction de l'évolution prévisible des charges notamment en matière d'énergies (fioul...) les résultats ne sont pas dramatiques, le coût de l'électricité à augmenter de 4.5%

Prix gaz -7.77%.

Il est important d'observer les évolutions car par la suite il nous sera demandé d'approuver des tarifs ; en effets ceux-ci ont augmenté de +24% par rapport à 2021, y compris sur des tarifs qui n'ont pas de rapport avec le coût de l'Energie.

Il y aura sans doute nécessité d'étudier avec le prestataire quelques amendements à apporter à la formule de calcul.

Autre point, chaque année, l'entreprise qui exploite le crématorium récupère le fruit de la récupération des métaux et la convention prévoit une répartition égale pour 3 associations. Or il semble que depuis plusieurs années, la totalité de la somme soit remise à une seule association.

Gilbert DEN BEKKER demande si c'est l'exploitant qui a défini que c'est l'AVACS qui bénéficie la totalité de la somme.

François CHARRITAT répond ne pas connaître l'historique mais insiste sur la nécessité de revoir ce sujet par rapport à la convention.

Le Conseil est invité à approuver cette délibération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Madame le Maire annonce la date du prochain conseil municipal, le 09 juin 2023 consacré l'élection des délégués appelés à voter aux élections sénatoriales.

QUESTIONS DIVERSES

- Gilbert DEN BEKKER fait remarquer qu'il n'y a pas de comptes rendus des conseils municipaux sur le site depuis janvier.
Patrick BISSON répond qu'il travaille actuellement sur le site afin d'y remédier.
- Rémi MORVAN demande où en sont les travaux de voirie et l'élagage des arbres par rapport à ce qui avait été engagé les années antérieures.
Bruno ASCENSIO répond qu'il y a eu un rdv avec un organisme d'une filiale de LA POSTE ce jour pour un état des lieux de la voirie, un devis sera fourni.
Muriel DETABLE demande s'il y a une mise en concurrence quant à cette prestation.
Bruno ASCENSIO précise que cet organisme ne fait pas la réfection de voirie mais établit un état des lieux à l'aide de véhicules spécifiques qui possèdent des caméras. Et ajoute qu'il va voir si d'autres organismes proposent cette prestation.

Remi MORVAN demande si dans le cadre de ce diagnostic, va être lancée une consultation.

Bruno ASCENSIO répond, qu'aujourd'hui il y a déjà un engagement avec la société TER. Il est prévu de rencontrer la société en fin d'année. En ce qui concerne les travaux « lourds » il sera question d'un appel d'offres.

- Emilie LAMOUR, concernant l'élagage, a rencontré un paysagiste de l'CAUE qui a transmis un compte rendu d'une réunion le 08/10/20

Il est prévu de refaire un point sur les tailles des arbres.

Rémi MORVAN stipule que c'est sur cette base de compte rendu qu'un appel d'offre a été constitué.

Emilie LAMOUR demande si toutes les recommandations faites par l'CAUE ont été réalisées.

Rémi MORVAN répond que oui. Et que les recommandations ont été parfaitement suivies.

- Muriel DETABLE souhaite aborder le sujet de l'audit financier réalisé par la trésorerie.

Robert NEROT lui indique qu'il dispose de cet audit, et que celui-ci est plutôt à charge.

Projection de l'audit sur écran. Audit qui porte sur les années 2018 à 2022.

Robert NEROT lit l'analyse.

Muriel DETABLE demande pourquoi ne pas lancer des ventes pour des leviers de recettes.

Robert NEROT répond que c'est en cours.

Bruno ASCENSIO prend la parole pour dire qu'on ne peut pas tout vendre, l'idée est d'augmenter une part de la taxe et une vente d'un terrain rue Charles de Gaulle « Les Sablons » plusieurs projets sont proposés.

Gilbert DEN BEKKER s'inquiète quant à l'impact sur les infrastructures.

Bruno ASCENSIO le rassure, tout sera vu d'abord en commission ensuite avec les riverains puis délibéré en conseil municipal.

- Robert NEROT revient sur les finances. Décision de vendre une partie des biens de façon à éponger 442 000 euros de déficit du budget d'investissement. Mais il y avait un autre problème qui transparait au niveau des courbes de l'audit, c'est que la trésorerie s'appauvrisait d'année en année. Il y avait donc 2 moyens rétablir l'équilibre par l'augmentation des recettes ou la diminution des dépenses
- Murielle DETABLE répond qu'un travail de prospection de vente de biens avait été réalisé.
- Robert NEROT répond que la vente des biens ne rétablissait pas l'équilibre de façon pérenne.
- François CHARRITAT précise que la commune a besoin de ressources stables.
- Bruno ASCENSIO revient sur une observation de Rémi MORVAN lors du dernier conseil municipal où il avait communiqué une information concernant l'association des Alouettes qui d'après lui ne comptait que 2 membres. Bruno ASCENSIO allant vérifier cette information, il apparait qu'elle est erronée. L'association compte 22 membres.
- Bruno ASCENSIO revient sur une remarque de Gilbert DEN BEKKER lors du dernier conseil municipal concernant les désignations des représentants du SDESM. Retour sur la délibération 2020-06-020.

« Étaient proposé Pascal Machu, Rémi MORVAN et Tony GRANCAGNOLO. Le vote qui a été fait n'a pas été contre Pascal MACHU mais contre le fait qu'il n'y avait aucun membre de l'opposition auquel cas nous aurions voté contre les 3 candidats proposés. »

Rappelle d'un élément de la délibération
Extrait de la délibération 2020-06-020:

Sont proposés :

Titulaires :

- ✓ Pascal MACHU
- ✓ Remi MORVAN

Suppléant :

- ✓ Tony GRANCAGNOLO

François CHARRITAT présente sa candidature. Après un vote, les élus rejettent à la majorité la nomination d'un membre de l'opposition

ADOpte A LA MAJORITE (CONTRE) : Bruno ASCENSIO, Christophe BOISSON, François CHARRITAT, Didier MORVAN, Robert NEROT, Jocelyne NIVOIX, Marie Christine OPILLARD, Danielle RUBAL, Emilie SURAY)

Gilbert DEN BEKKER : « les raisons pour lesquels vous avez voté vous sont propres »

Bruno ASCENSIO à Gilbert DEN BEKKER. « Tu aurai pu préciser la totalité de la délibération ce qui n'a pas été fait. Tu as choisi la part de la délibération qui allait dans ton sens, donc je la reprends dans sa totalité, c'est important. »

- Gilbert DEN BEKKER demande s'il y a un problème avec le personnel au vu des départs de la Directrice générale services et de la responsable des finances. « Va-t-on déplorer d'autres départ ? qu'allez-vous faire pour pallier ce manquement. »
Madame le Maire répond qu'il n'est pas prévu pour l'instant de remplacer la directrice général des services aujourd'hui. Concernant le poste des finances, l'agent en place quitte ses fonctions le 19 mai et un nouvel agent la remplacera le 22 mai.
- Muriel DETABLE demande le statut juridique du « Repair café » prévu à la journée de l'environnement.
Emilie LAMOUR répond qu'il s'agit d'une association.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions et, devant la réponse négative clot la séance à 21h15

Président de séance Madame le Maire
Emilie Suray



secrétaire de séance
Jocelyne Nivoix



Conseil Municipal-Séance du 09 mai 2023
Page 5/5